

Manifestation de soutien aux demandeurs d'asile jeudi 30 mars - 18 heures - départ Maison Carrée à Nîmes

Après le démantèlement de la « Jungle de Calais », de nombreuses personnes, pour la plupart originaires du Soudan, ont été accueillies dans les deux CAO (Centre d'Accueil et d'Orientation) mis en place à Nîmes.

Ces personnes sont convoquées par la Préfecture dans les semaines qui viennent pour être renvoyées dans le premier pays par lequel elles sont entrées en Europe, et notamment en Italie.

Cette procédure dite de « Dublin », permettant à un pays de renvoyer les migrants vers le premier pays d'Europe par lequel ils sont entrés en Europe et où ils ont été enregistrés, n'est pas obligatoire. Il est du ressort du préfet de ne pas l'appliquer et de permettre ainsi que les demandes d'asile soient faites en France, particulièrement quand on suspecte des mauvais traitements dans l'État de l'Union européenne dans lequel on veut renvoyer les personnes concernées.

De nombreux préfets, notamment celui de l'Hérault, ont pris cette décision qui est conforme à la promesse faite par Bernard CAZENEUVE, alors ministre de l'Intérieur, lors du démantèlement de la « Jungle de Calais » (« *Je ne souhaite pas qu'à partir des CAO on procède à des opérations de 'dublinage'* » cité dans un article de Ouest-France du 28 octobre 2016).

La situation en Italie, un des pays où le nombre des migrants qui arrivent en Europe est le plus important, est actuellement très difficile. De nombreuses associations sur place (dont Amnesty International) dénoncent les conditions de vie et d'accueil. Des expulsions illégitimes sans étude de la demande d'asile sont réalisées, même vers des pays comme le Soudan dont nous connaissons la dramatique situation de guerre. Renvoyer les personnes en demande d'asile vers l'Italie c'est prendre le risque de les renvoyer directement vers le Soudan qu'elles ont dû fuir.

Le Préfet a refusé de répondre aux diverses demandes de rendez-vous des associations qui accompagnent les migrants et n'a pas donné suite non plus à la démarche du comité inter religieux de Nîmes.

Devant cet inadmissible silence, la mobilisation citoyenne doit se développer.

**Manifestation Jeudi 30 mars à 18h00
Départ devant la maison carrée et
arrivée devant la préfecture, avenue Feuchères.**

Nous vous demandons également d'envoyer rapidement un courrier au préfet pour lui demander de répondre à la demande de rendez-vous qui lui a été faite. (cf modèle de lettre joint à ce mail).

Les coordonnées de la préfecture sont : Monsieur le Préfet du Gard, 10 avenue Feuchères, 30045 NÎMES Cedex 9.

Mail : prefecture@gard.gouv.fr.

Merci d'envoyer une copie du courrier que vous envoyez au préfet à reseau.anais30@gmail.com



8 bis Bd Sergent Triaire 30000 NIMES
04 66 29 44 56
apti.nimes@gmail.com
www.aptialpha.com

fasti